

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



► **GUIDE DE BONNES PRATIQUES DANS
LES TRAVAUX
D'OLIVICULTURE**

Edita:

Consejería de Empleo
Dirección General de Seguridad y Salud Laboral

Producción y redacción:

Fundación Andaluza Fondo de Formación y Empleo

Diseño:

la azotea, arte y diseño

Impresión:

J. DE HARO

Depósito Legal:

présentation

LA LOI SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS prévoit dans son article 18 l'obligation du chef d'entreprise d'informer les travailleurs et les travailleuses sur les risques pouvant affecter leur santé ainsi que sur les mesures préventives à appliquer pour les éviter. Par ailleurs, le travailleur ou la travailleuse est non seulement le/la principal/e intéressé/e par le respect des conditions de sécurité et de santé au travail adéquates et optimales, mais encore, il est soumis/e à une série d'obligations comme la protection individuelle (auto) et la collaboration avec le chef d'exploitation en matière préventive, de l'usage adéquat des machines, des équipements de travail, etc.

C'est dans cet esprit et conformément à la philosophie de la loi sur la prévention des risques professionnels, que le présent guide se veut de diffuser, auprès des travailleurs et des travailleuses de la filière oléicole andalouse, les risques existants pendant les principales tâches requises par tout le cycle de la culture de l'olivier qui sont la cause de la plupart des accidents dans le secteur. Il aborde également les mesures préventives en matière d'élimination ou de maîtrise de tels risques.

Nous espérons que cette publication contribuera à l'amélioration des niveaux de sécurité et de santé dans cette activité. Le principal destinataire est le personnel travailleur qui est à la base même du processus de transformation que doit connaître le secteur de l'oléiculture en Andalousie.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	7
PREMIERS SECOURS	11
OPERATIONS DE REMPLISSAGE	13
LES CAMPAGNES DE RÉCOLTE	15
Les travaux de gaulage	17
Les travaux de ramassage	20
Machines portables	29
Emploi de tracteurs	32
Grues hydrauliques	33
Accès au chantier et les voies	35
L'utilisation d'échelles	37
LES CAMPAGNES D'ÉLAGAGE	39
Utilisation de la tronçonneuse	40
Outils manuels	51
Élagueuses pneumatiques	54
Autres mesures de précaution	55
BROYAGE DES RESTES D'ÉLAGAGE	57
DÉBROUSSILLEUSES PORTABLES	61
TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES.	67
TRACTEUR AGRICOLE ET SES RISQUES	87

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)



Ces équipements qui doivent être portés par la personne ou attachés à son corps afin de la protéger du risque.

Ces équipements doivent :

- **Être homologués** (marque CE). Ceci garantit qu'ils ont été conçus dans le respect des critères de sécurité.
- **Être utilisés et entretenus** conformément aux instructions du fabricant.

Mais il faut également savoir que :

- **L'utilisation incorrecte des EPI** fera que non seulement ces derniers ne rempliront pas leur fonction mais encore que le risque augmentera pour le travailleur et la travailleuse qui croiront erronément être protégés.
- **L'utilisation des équipements** de protection individuelle doit être personnelle pour plusieurs raisons :
 - Des raisons d'hygiène.
 - Les EPI doivent nécessairement s'ajuster aux caractéristiques anatomiques de la personne qui les utilise et cette dernière doit se respon-

sabiliser de leur entretien et de leur conservation.

Le **tableau** suivant indique les divers équipements de protection individuelle en fonction des tâches et des opérations du cycle de la culture de l'olivier.





TÂCHE OU TRAVAIL À RÉALISER	EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)
RÉCOLTE TRAVAUX DE GAULAGE TRAVAUX DE RAMASSAGE DE FRUITS TOMBÉS À TERRE TRAVAUX AVEC SOUFFLEURS ET FOURCHES VIBRANTES MECANIQUES	 ▶ Gants, lunettes de protection et bottes de sécurité montantes avec coque en acier. ▶ Gants, genouillères et bottes de sécurité montantes avec coque en acier. ▶ Gants, lunettes de protection, protection auditive type casques et bottes de sécurité montantes avec coque en acier.
ÉLAGAGE TRAVAUX AVEC LA TRONÇONNEUSE TRAVAUX AVEC DES OUTILS D'ÉLAGAGE PORTABLES TRAVAUX AVEC DES ÉLAGUEUSES PNEUMATIQUES	 ▶ Lunettes de protection, gants avec protection anti-coupure et anti-glissants, protection auditive de type oreillettes ou casques, vêtements serrés et chauds pour les jours les plus froids, bottes de sécurité montantes avec coque en acier et vêtements de protection anti-coupure (tablier de sécurité, jambières, pantalons, bleu de travail...). ▶ Gants, lunettes de protection et bottes de sécurité montantes avec coque en acier. ▶ Gants avec doigts renforcés de métal, lunettes de protection et bottes de sécurité montantes avec coque en acier.

TÂCHE OU TRAVAIL À RÉALISER	EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)
TRAVAUX AVEC DÉCHIQUETEUSES À ALIMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Bottes de sécurité montantes avec coque en acier. ▶ Salopette et jambières anti-projections, de préférence en cuir. ▶ Vêtements serrés et chauds pour les jours les plus froids. ▶ Lunettes de protection. ▶ Gants de protection, de préférence en cuir. ▶ Protection auditive de type oreillettes ou casques. ▶ Écran facial de protection grillagé ou en matériel plastique transparent.
DÉBROUILLASSEUSES PORTABLES	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Bottes de sécurité montantes avec coque en acier. ▶ Gants de protection pour travaux de débroussaillage, de préférence en cuir. ▶ Salopette et jambières anti-projections, de préférence en cuir ▶ Écran facial de protection grillagé ou en matériel plastique transparent et à défaut, lunettes de protection. ▶ Protection auditive de type oreillettes ou casques.
TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tête → Chapeaux, bonnets ou cagoules ▶ Visage et yeux → Lunettes de protection et écrans faciaux. ▶ Bras, torse et jambes → Tenue de protection de type bleus et tabliers. ▶ Mains → Gants ▶ Pieds → Bottes montantes ▶ Voies respiratoires → Masque compact ou masque de protection respiratoire

Tableau 1

TROUSSE À PHARMACIE DE PREMIERS SECOURS ET TÉLÉPHONE MOBILE



Il est obligatoire de disposer pour chaque chantier ou zone de travail, **d'une trousse de premiers secours**, parfaitement équipée et contenant le matériel nécessaire au traitement initial de blessures, coupures, hémorragies, coups, des anti-histaminiques pour les réactions allergiques dues aux piqûres d'insectes, etc..., ainsi que de moyens de **communication avec les services d'urgence** ou similaires, par exemple, un téléphone mobile.



LES OPÉRATIONS POUR LE PLEIN DE CARBURANT DES APPAREILS À MOTEUR PORTABLES



Le remplissage de carburant de ces outils de travail doit se faire en suivant scrupuleusement les indications suivantes :

► **Utiliser une jerricane homologuée.**

► **Arrêter toujours le moteur.**

► **Prendre bien soin de ne pas provoquer de déversements sur la tronçonneuse. En cas de déversement, pour contrôler le risque d'incendie, nettoyer immédiatement les lieux et la machine, laisser sécher cette dernière à l'air pendant quelques minutes et la faire démarrer à une distance d'au moins 3 mètres du lieu où s'est produit le déversement.**



► **Remplir le réservoir à l'extérieur ou dans un lieu ventilé.**

► **Pendant le remplissage de carburant, il est interdit de fumer à cause du risque d'incendie en dérivant.**



► Faire le plein de la tronçonneuse avec un bidon homologué, le moteur à l'arrêt et des équipements de protection individuelle.

NON



OUI



La récolte est la phase de la culture pendant laquelle se produisent le plus grand nombre d'accidents professionnels en raison, entre autres, du grand nombre de personnes employées. L'utilisation de machines agricoles est généralisée, les travaux se réalisent sur des terrains irréguliers et

dans de mauvaises conditions climatiques, ce qui contribue à augmenter les risques d'accidents. Par ailleurs, le rythme de travail est souvent intense afin que les travaux avancent plus vite et raccourcir ainsi la durée des campagnes.

Les principaux risques pendant les travaux de l'olivade sont:

Les principaux risques

- Coupures et piqûres avec les branches et les feuilles.
- Coups sur le visage et les yeux provoqués par le rebond des branches.
- Projection de particules et de fruits sur le visage et les yeux.
- Chutes, foulures de la cheville, entorses, coups, dus aux irrégularités du terrain.
- Fatigue et problèmes musculo-squelettiques souvent aggravés par les basses températures.
- Vibrations et bruits dérivés de l'emploi de machines agricoles (fourches vibrantes, souffleurs, tracteurs,...)
- Coups, accidents et chutes dérivés de l'utilisation des machines et des outils de travail.





CAUSE	% ACCIDENTS AVEC CONGÉ MALADIE
Lésions musculo-squelettiques	30 %
Chutes sans dénivellation et marcher sur divers objets	21 %
Chutes avec dénivellation	12 %
Coups contre des objets immobiles	12 %
Coups et coupures provoqués par des objets, des outils, des branches...	11 %
Autres (machines...)	14 %

Tabla 2

Union des Petits Agriculteurs de Jaén (UPA-Jaén). Département Technique de Sécurité et Santé au Travail.

En conséquence, adopter des habitudes et des pratiques de sécurité telles que celles ci-dessous décrites s'avère absolument nécessaire. C'est ainsi que pourront sérieusement diminuer les accidents qui, campagne après campagne, se répètent dans les milliers d'exploitations et de champs d'oliviers en Andalousie.

Les travaux de gaulage. Les gauleurs et les gauleuses

Coups, piqûres et lésions sur le visage, les yeux et les mains

Le gaulage est normalement réalisé pendant les mois de décembre, de janvier et de février, soit manuellement ou grâce à divers moyens mécaniques de vibration (vibreuses de branches). Pour réaliser ce travail, il faut se placer sous l'arbre, ce qui provoque souvent pendant l'opération des piqûres par les branches et les feuilles ainsi que la projection de particules et de fruits contre le visage et les yeux.

NON

OUI

► Les piqûres et les lésions des yeux seront évités par l'utilisation obligatoire de lunettes; et les coups de branches sur les mains, par l'utilisation de gants.





Surefforts et fatigue musculaire

Le gaulage manuel, en raison des efforts réalisés par le dos, les bras et les articulations des coudes et des poignets, provoque fréquemment des douleurs musculo-squelettiques de type : crampes dans le dos, surcharge des épaules et des bras, lésions des articulations du poignet et du coude, etc. Il est également fréquent d'observer des lésions au niveau des vertèbres cervicales car les bras doivent rester très longtemps au-dessus de la tête.

► **Réaliser de très courtes pauses et décontracter les bras et le cou pour se récupérer de la fatigue musculaire.**

► **Changer de tâche pendant la journée pour éviter que les mouvements répétitifs produisent des surcharges corporelles.**

► **Appuyer fermement les pieds au sol pour éviter de glisser et de tomber.**

► **Utiliser une gaule la plus courte possible et d'un poids toujours inférieur à 4 kg.**

► **Éviter de plier le dos en arrière pour prendre de l'élan pour secouer la gaule.**

► **Éviter toute rotation du tronc pendant le gaulage.**

► **Utiliser de préférence des gaules fabriquées avec des matériaux synthétiques au lieu des gaules traditionnelles en bois qui pèsent plus et sont plus rigides.**

NON



OUI





Les travaux de ramassage des fruits au sol et les mouvements de charges. Ramasseurs et ramasseuses.

Surefforts et postures forcées

Lorsque les exploitations ne possèdent pas de machines pour le ramassage des fruits tombés à terre, ces derniers doivent être ramassés manuellement par les travailleurs et les travailleuses, qui sont la plupart du temps accroupis et doivent courber le dos.



NON

OUI

► **Pour le ramassage manuel des olives, le port de gants et de genouillères appropriées est obligatoire.**

Ces derniers souffrent fréquemment de douleurs et de lésions des genoux, des douleurs de dos (lombalgies) ou encore de problèmes de rhumatisme des articulations.

► Quelles que soient les postures adoptées pour le ramassage manuel des fruits, le dos devra rester le plus droit possible.

► Éviter de travailler longtemps accroupis car cela peut causer de sérieux dommages aux muscles des jambes.

NON

OUI

► Il est recommandé d'alterner les tâches de ramassage à terre avec d'autres tâches (ramassage des bâches, gaulage, etc.) ou bien de faire des pauses courtes et répétées pendant toute la journée de travail.





Surefforts et manipulation manuelle de charges

Le déplacement des bâches ou des filets chargés d'olives est très fréquent pendant les travaux de récolte. Afin de maîtriser les risques encourus, les mesures suivantes doivent être adoptées :

- ▶ Utiliser chaussures anti-dérapantes.
- ▶ Déplacer les bâches ou les filets à plusieurs personnes.

NON

OUI



- ▶ Décharger les bâches ou les filets s'ils dépassent les 25 kg. Cette mesure est spécialement importante lorsque la terre est mouillée et humide et offre une plus grande résistance à leur déplacement.

- ▶ Fléchir les jambes, ne pas courber le dos et éviter tout mouvement brusque pendant le déplacement de la bâche.

Les problèmes musculo-squelettiques associés à **la manipulation et la mobilisation de charges** peuvent être évités par l'adoption des mesures suivantes :

► **Pour le transport de charges supérieures à 25 kg, demander l'aide d'une autre personne ou utiliser des moyens mécaniques.**



► **Utiliser des cabas avec des anses et en bon état.**





► Par ailleurs, les diverses opérations de déplacement devront se réaliser conformément à la séquence suivante:

① Séparer les pieds, en plaçant un pied plus en avant que l'autre.

NON

OUI

② Fléchir les jambes et non pas le dos.

③ Tenir fermement la charge près du corps.

NON



OUI

④ Se lever doucement en maintenant le dos droit.

⑤ Éviter toute rotation du tronc lorsqu'on est chargé.

⑥ Transporter la charge en se tenant droit et avec la charge près du corps.





► Parfois, les fruits sont chargés manuellement sur les remorques qui se trouvent à une hauteur qui dépasse la taille des travailleurs qui doivent alors soulever les cabas au-dessus de leurs épaules voire même de leur tête. Le cas échéant, les cabas devront être levés à partir d'une plateforme installée à cet effet ou en profitant des irrégularités du terrain (fossés, élévations); la charge devra être toujours levée à la plus petite hauteur possible.

► Il est conseillé d'alterner les tâches de levée de poids ou de ballots avec d'autres tâches.

Chutes sans dénivellation

Souvent, le terrain de l'exploitation est irrégulier, voire même avec de fortes pentes. Comme la récolte a lieu entre les mois de décembre et de février, il est fréquent, pendant les premières heures de la journée, de trouver de la boue, de l'eau ou la terre givrée qui favorisent les chutes et les dérapages, pouvant ainsi donner lieu à des entorses, des foulures de la cheville ou des lésions de nature similaire. Pour maîtriser ce risque, il faudra:

NON



OUI



► **Employer des chaussures de sécurité qui tiennent bien les pieds, de type bottes. Ce genre de chaussures protégera également la personne des basses températures.**



► Éviter de marcher sur les filets ou les bâches, notamment dans les zones où l'herbe est humide et la terre mouillée.

NON



OUI

Utilisation de machines portables : souffleurs, fourches vibrantes mécaniques et électriques

Bruit, vibrations et surcharge musculaire

L'introduction progressive d'équipements et de machines au travail a représenté une amélioration des conditions de travail mais ce genre de machines portables peut provoquer des dommages et des lésions.

NON



OUI



► Lors de l'emploi des souffleurs et des utiliser des protections auditives car le bruit intense peut provoquer des pertes de la capacité auditive. Les protections de type oreillettes sont préférables aux bouchons jetables car ces derniers se salissent facilement et peuvent provoquer des infections de l'ouïe.



► Il faut utiliser des harnais ou des matelassages en caoutchouc avec des mousquetons afin de minimiser les mouvements et les vibrations de la machine pendant son utilisation.

NON



OUI

► Il est recommandé d'utiliser un harnais avec des bretelles en caoutchouc élastique, matelassés sur le dos, pour permettre une distribution plus homogène du poids de la machine sur le dos et diminuer la charge musculaire.

► Il est conseillé d'alterner les tâches et de réaliser des pauses courtes et répétées.



Brûlures et incendies

Pour éviter ce type de risques pendant le remplissage du réservoir du vibreur et du souffleur, suivre les instructions du chapitre consacré aux opérations de remplissage de carburant des machines et des appareils à moteur portables du type fourches vibrantes, tronçonneuses, souffleurs, débroussailleuses,... (page 13 et 14)



Emploi de tracteurs dotés de vibreurs avant et de vibreurs automoteurs.

Coups et percussions

Pendant la récolte, sont employés des tracteurs, des remorques, des véhicules tous terrains, des monte-charges et des vibreurs autopulsés type buggy. Ces machines provoquent souvent des coups et des accidents; pour prévenir ces risques, les mesures suivantes devront être adoptées:



NON

OUI

► **Le personnel ne doit pas rester dans le rayon d'action de la machine. Respecter à tout moment une distance de sécurité d'environ 10-12 mètres.**

► Les conducteurs de ces machines doivent avertir de leurs manoeuvres par un signal acoustique lorsqu'il y aura des personnes dans les environs de la zone de travail de la machine.



Utilisation de grues de levage hydrauliques

Coups et coincements

L'utilisation de grues de levage facilite le travail de chargement et de déchargement des filets avec les fruits. Pour éviter tout coup pendant le fonctionnement du système hydraulique ou de se coincer les doigts pendant les opérations d'accrochage et de décrochage des filets, il est obligatoire que:



Les manoeuvres soient réalisées par une seule personne qui devra suivre la procédure suivante:

1 Rapprochement de la flèche au filet plein d'olives.

2 Le conducteur descendra du tracteur pour accrocher les filets à la flèche.



3 Il montera à nouveau sur le tracteur pour faire fonctionner la grue et décharger dans la remorque.

L'accès au champ de travail et voies de circulation

Chutes et accidents avec
des véhicules et des
machines agricoles

► Le transport du personnel à la propriété ou au champ de travail doit être réalisé en toute sécurité et avec les véhicules appropriés.

► Il est interdit de transporter les personnes qui travaillent dans une remorque ou par un tout autre moyen non autorisé ni adapté à cet effet.

► Pour monter et descendre du véhicule, il faudra utiliser les dispositifs prévus à cet effet (poignées, marches, repose-pieds...). Il est interdit de sauter du tracteur et des remorques.





► Afin d'éviter toute chute, dérapage et coup, ces dispositifs devront être maintenus en bon état de conservation et propres: éliminer pour ce faire la boue et la saleté.

Percussions

Les zones de travail (gaulage des oliviers, déplacement des bâches, chargement des olives, ...) sont souvent situées près des voies de circulation de véhicules (pistes, chemins goudronnés et en terre, sentiers, fossés, routes...), ce qui augmente le risque. Pour prévenir ce risque, il faut:



► Utiliser des vêtements réfléchissants et bien visibles, et baliser les zones de travail.

L'utilisation des échelles lors des campagnes de ramassage d'olives à huile et de table

Chutes avec dénivellation

Les exploitations possèdent souvent des arbres à grand port qui rendent plus difficile de faire tomber les fruits lorsque le système de gaulage est utilisé. Le cas échéant, le personnel peut monter sur les arbres pour faire tomber les fruits des branches les plus hautes, ce qui provoque des situations de risque et des accidents: chutes, coups de branches. Pour maîtriser ces risques, il faudra:

► **Employer des gaules plus longues pour faire tomber les olives sans monter sur l'arbre et/ou utiliser des échelles.**

Dans les exploitations qui produisent de l'olive de table, il est nécessaire d'employer des échelles pour pouvoir cueillir les fruits. **Les précautions fondamentales** sont:

► **Si ces échelles sont en bois, elles ne pourront pas être peintes avec des peintures cachant les nœuds, les détériorations comme des cassures...**

► **En aucun cas les marches ne seront rondes, ni attachées avec des fils, des cordes, fixées avec des pointes...**

► **En cas de détérioration évidente, ne pas utiliser l'échelle.**

► **Les échelles pliantes doivent posséder une chaîne suffisamment résistante pour éviter qu'elles ne s'ouvrent entièrement et provoquer la chute du travailleur.**

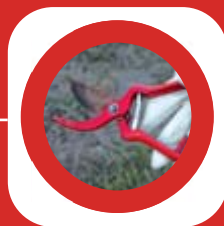
► **Il est recommandé que les échelles pliantes aient des pieds ou une base pouvant se fixer fermement au sol pour éviter tous mouvements ou ouverture involontaire de l'échelle. Pour toutes les autres échelles, le/la travailleur/euse devra les fixer fermement au sol et à l'arbre avant d'y monter.**



► Une échelle ne pourra jamais être utilisée par deux personnes en même temps.

► L'échelle devra rester verticale pendant la cueillette. Si jamais elle ne permet pas d'atteindre la branche souhaitée, descendre et déplacer l'échelle.

► Les échelles pliantes seront déplacées par deux personnes.



Les travaux d'élagage sont réalisés après la récolte. Leur objectif fondamental est de rajeunir et de revitaliser l'arbre pour que ce dernier puisse donner une bonne récolte ou encore de donner forme aux plus jeunes arbres.

En matière de sécurité, l'élagage est une autre tâche critique qui doit être réalisée au moins tous les deux ans. L'élagage emploie un bon nombre de travailleurs et de travailleuses et année après année, les accidents se répètent comme conséquence des situations de risque suivantes:

Les principaux risques

- Coupures et coups sur les mains, les jambes et le visage lors du rebond de la machine lorsque commence l'élagage.
- Projection d'éléments ou de parties de la chaîne lorsque celle-ci se casse.
- Projection de particules, de copeaux sur le visage et les yeux pendant l'élagage.
- Coups et piqûres des branches de l'arbre.
- Lésions provoquées par des bruits et des vibrations.
- Lésions du dos comme par exemple: lombalgies, dorsalgies, hernies discales, lombosciatiques... comme conséquence de l'adoption de postures forcées et d'une manipulation inadéquate de la tronçonneuse.





L'utilisation de la tronçonneuse

Les mesures préventives suivantes doivent être adoptées pendant les opérations avec la tronçonneuse:

- Utiliser, pendant l'élagage, les équipements de protection individuelle indiqués par le **tableau 1**.

NON

OUI

Coupures

► Ne jamais travailler à plus d'une personne sur le même arbre.

NON



OUI





► Si la chaîne n'est pas assez tendue ou mal tendue, elle peut se casser ou sauter de manière inattendue, ce qui pourrait provoquer un grave accident. En conséquence, il faudra vérifier, autant de fois que nécessaire pendant toute la journée de travail, que la

chaîne est bien tendue et lubrifiée. En plus, après chaque journée de travail, il faudra s'assurer de l'absence de fissures ou d'usure anormale des rivets et des chaînons ou de rigidité de la chaîne.



► **On doit scier avec la partie inférieure du guide. Ne jamais commencer en enfonçant la pointe du guide car la cela provoquera à coup sûr un rebond de l'outil. La tronçonneuse devra de même, pour éviter les rebonds, être toujours accélérée et fermement maintenue avec les deux mains.**

► **Se déplacer en tenant la machine au ralenti, avec la chaîne arrêtée et le frein à main gauche activé.**

► **Si la machine fonctionne par secousses pendant la coupe, employer les points d'appui de la tronçonneuse pour éviter toute secousse brusque vers l'avant.**

► **Si pendant l'opération de coupe, la lame rencontre une zone spécialement dure (comme par exemple, des nœuds du bois ou d'autres éléments), ne jamais forcer, car il y a risque de rebond ou de cassure de la chaîne.**

► **Dans les terrains en pente, commencer à couper à partir de la partie la plus haute du terrain et de la zone la plus accessible de l'arbre. On diminuera ainsi le risque de postures forcées, les coups dues à la chute des branches éliminées, etc.**



► **La visibilité est un facteur très important pour la sécurité. Des pauses courtes et fréquentes devront être réalisées pendant la journée de travail pour éliminer la sciure de la machine et des équipements de protection du visage (écrans et visières) et des yeux (lunettes).**

Assurer le parfait état de fonctionnement de la tronçonneuse en veillant à l'entretien des pièces suivantes:

① **Frein de la chaîne. Pour éviter des coupures lorsqu'il y a rebond. La chaîne s'arrête en lâchant l'interrupteur arrière de la poignée.**

2 Protections de la partie arrière de la machine.

3 Cliquet de retenue. Cette pièce bloque l'accélérateur pour éviter toute accélération fortuite.

4 Ramasseur de la chaîne. En cas de cassure soudaine de la chaîne, ce système la ramasse à l'intérieur de la carcasse.

5 Commande de gauche. Elle permet de régler le fonctionnement de la machine. Elle est activée par la main gauche et évite de perdre le contrôle de la machine.

6 Cliquet ralentit. Lorsqu'on ralentit la tronçonneuse, il freine la chaîne.

7 Frein de chaîne. Il bloque la chaîne en cas de perte de vitesse.

8 Système antivibratoire sur les poignées et les points de tenue. Il permet de réduire les vibrations transmises au système main/bras, ce qui économise des efforts, augmente le confort d'utilisation et facilite le travail.



Il ne faut jamais oublier que les mécanismes de sécurité que possède la tronçonneuse ne sont qu'un complément d'une technique de travail sécuritaire.

NON



OUI

► Il faudra mettre la protection sur le guide lorsque la tronçonneuse n'est pas utilisée ou pendant le transport. Le transport sera toujours réalisé avec le moteur à l'arrêt.

Surefforts et postures forcées

NON



OUI



► **S'appuyer bien fermement sur les jambes, en les séparant et avec les genoux légèrement fléchis. En cas contraire, les vibrations ne seront pas correctement absorbées et le risque de coups et de coupure augmentera en raison des rebonds et des secousses de la tronçonneuse.**



► Si pendant la coupe, l'ouvrier tient la tronçonneuse trop loin du corps, le centre de gravité de la machine en sera trop éloigné et le risque de sureffort de la zone dorso-lombaire augmentera.

NON



OUI

► Éviter de placer la tronçonneuse au dessus des épaules en raison du poids et des vibrations.

NON



OUI

► Il faudra disposer de tronçonneuses de plusieurs tailles et poids qui seront utilisées en fonction de l'élagage et du diamètre des branches à couper.

► Réaliser des pauses courtes mais fréquentes pour se récupérer de la fatigue.





Brûlures et incendies

Pour éviter ce type de risque pendant le remplissage du réservoir de la tronçonneuse, suivre les instructions données au chapitre sur les opérations de remplissage de carburant des machines et des équipements de travail portables de type fourches vibrantes mécaniques, tronçonneuses, souffleurs, débroussailluses... (page 13 et 14)

► **Les mineurs ne pourront en aucun cas réaliser des travaux d'élagage, d'autant plus si ces derniers exigent la conduite directe de la tronçonneuse.**

Autres mesures de sécurité

► **Les travaux d'élagage avec la tronçonneuse ne seront pas réalisés en solitaire. Il doit y avoir au moins deux personnes dans la zone de travail et celles-ci devront compter sur les moyens de transport et les véhicules appropriés ainsi que sur un téléphone mobile avec les principaux numéros des services d'urgence locaux.**

L'utilisation d'outils manuels pour l'élagage

En plus de la tronçonneuse, les travaux d'élagage requièrent l'utilisation d'outils d'élagage manuels comme les scies, les haches, les sécateurs, les élagueurs etc.

Coupures et projections

NON



OUI



► Les sécateurs doivent avoir le manche le plus long possible pour éviter de se faire mal à la paume de la main pendant l'opération d'élagage et posséder un ressort permettant leur ouverture automatique.



► **Toujours utiliser des gants et des protections pour le visage et les yeux.**

NON



OUI

► Ces outils doivent toujours être placés dans leur gaine pour être transportés. Il est interdit de les porter dans les poches, la ceinture,... car le risque de coupures et de piqûres augmenterait.

NON



OUI





Utilisation d'élagueuses à moteur

La croissante et progressive mécanisation du secteur de l'oliviculture a fait que l'utilisation de machines d'élagage pneumatiques soit de plus en plus habituelle car elles facilitent le travail, notamment dans les propriétés d'arbres jeunes.

Coupures et projections

L'emploi de ces machines comporte de graves risques de coupure des doigts de la main contraire à celle qui fait fonctionner le sécateur lorsqu'on écarte ou qu'on saisit les rameaux à couper. Afin de maîtriser ce risque, il est recommandé de :

► Utiliser des élagueurs à coupe progressive et non pas immédiate. En cas de fonctionnement inattendu, le temps de réponse et/ou de réaction de l'ouvrier/ière est plus grand dans le premier cas et peut éviter de se tailler.

► L'élagueuse devra posséder un dispositif ou un mécanisme évitant qu'il ne se mette involontairement en marche.

► Utiliser les gaines de protection pendant le transport.

► Porter les EPI adéquats pendant leur utilisation, par exemple: gants avec doigts métalliques et lunettes de protection et/ou écran facial.

**Autres mesures de
précaution pendant la réali-
sation des travaux d'élagage**

**Risques de chute
avec dénivellation**

► Il ne faudra jamais monter ou grimper sur un arbre. Il faut utiliser des échelles en parfait état, avec la taille appropriée, résistantes et sans marches arrondies.

► Monter et descendre de l'échelle de face, jamais de dos.





mauvaise
conservation



bonne
conservation



mal
appuyée



bien
appuyée

► Vérifier que l'échelle est bien stable, fermement appuyée sur le sol de façon à éviter tout mouvement ou glissement involontaire de cette dernière, avec un niveau d'inclinaison approprié de sa partie supérieure contre les branches de l'arbre.



Ces machines sont utilisées dans le secteur de l'oliviculture pour éliminer les restes de l'élagage. Elles déchiquètent et broient les restes de troncs, branches et feuilles qui seront ensuite brûlés à la propriété ou épandus sur les terrains sous forme de matière organique. Les mesures préventives suivantes doivent être adoptées pour éviter les risques associés à ces appareils:

Coups et coincements

► **La zone de transmission (prise de force) entre le tracteur et la déshiqueuse doit être totalement protégée par une gaine tubulaire en plastique. Les transmissions avant (prise de force) ou latérale (courroie) doivent être parfaitement protégées et non accessibles.**





► **Arrêter complètement la machine avant de la déboucher et de la réparer. En conséquence les travaux d'entretien et de graissage exigent un arrêt total du tracteur et de la déchiqueteuse qui doit être bien appuyée au sol grâce à des coins stables et fermes.**

Risque de projection de particules et utilisation des équipements de protection individuelle

► **Vu que le risque de projections de particules ou de rester attrapé par les vêtements et les gants est fréquent, et que ces machines produisent des niveaux élevés de bruit, il faut utiliser les équipements de protection individuelle indiqués par le **tableau 1**.**

► **Il est interdit à toute autre personne de se tenir dans les environs de la machine pendant les opérations d'alimentation en raison du risque de projection de pierres, de branches.**

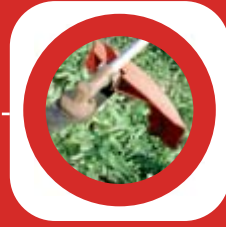
► Les tracteurs qui actionnent ce type de machines doivent être pourvus, sur la partie arrière, d'écrans de sécurité ou de toute autre protection similaire pour éviter l'impact d'éléments résultant du broyage (pierres, éclats de bois, branches...).



► Le tapis ameneur de la déchiqueteuse possède des rideaux de protection en caoutchouc dont la fonction est d'éviter que des éclats ne puissent être projetés contre l'ouvrier qui l'alimente.



EMPLOI DE DÉBROUSSAILLEUSES PORTABLES



L'usage de ces appareils est généralisé dans de nombreuses exploitations, notamment dans les plus petites qui pratiquent l'agriculture écologique et dans les zones où les machines automotrices peuvent plus difficilement accéder pour éviter d'endommager les couvertures végétales.

Coupures et projection de particules

► **Les débroussailleuses font énormément de bruit et peuvent projeter des pierres à grande vitesse. Il s'avère donc nécessaire d'interdire la présence de toute personne dans les environs de la zone de travail.**





► L'ouvrier chargé de la machine doit utiliser les équipements de protection individuelle précisés au **tableau 1**.

NON



OUI

► Afin de diminuer les projections de pierres, la zone de coupe (lame) doit toujours être protégée.



► Recommandations de sécurité pendant l'utilisation de la débroussailleuse





Surefforts, charge physique et fatigue musculaire

Le poids des outillages les plus puissants peut représenter une lourde contrainte pendant les travaux de longue durée réalisés par des ouvriers peu corpulents, spécialement les femmes. C'est pour cela que:

NON



OUI

► Il est indispensable, notamment pour les modèles les plus lourds, de bien s'ajuster le harnais de type « confort » (matelassé) et de la bonne taille. Ce harnais répartira uniformément le poids sur les épaules, le dos et les hanches et le matelassé amortira les vibrations et permettra un travail plus confortable pendant de longues journées de travail.

► **La hauteur et l'écart du guidon de la débroussailleuse doit être bien ajusté pour améliorer le confort d'utilisation.**

► **Comme il s'agit d'un travail dur et produisant une grande fatigue musculaire, il est conseillé d'alterner les tâches et d'effectuer des pauses courtes et répétées tout au long de la journée de travail.**

Brûlures et incendies

Pour éviter ce type de risques pendant le remplissage de carburant de la débroussailleuse, suivre les instructions pour les opérations de remplissage de carburant des machines et des appareils portables du type fourches vibrantes, tronçonneuses, souffleurs... (page 13 et 14)

LES CAMPAGNES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES



La maintenance de conditions phytosanitaires adéquates dans les exploitations d'oliviers requiert l'application de produits phytosanitaires à certaines époques de l'année.

L'utilisation de ces produits comporte un grave risque pour la santé des personnes pouvant entrer en contact avec ces derniers et, en conséquence les travailleurs et les travailleuses qui les manipulent doivent prendre des précautions pour éliminer et/ou réduire les risques dus à l'exposition à des produits toxiques:

Qualification légale pour la manipulation de produits phytosanitaires

Tous les travailleurs et les travailleuses qui manipulent des produits phytosanitaires et/ou interviennent dans leur manipulation doivent posséder la qualification nécessaire prévue par la réglementation andalouse, soit:

► Certificats d'apporteur de pesticides



C'est ainsi que les personnes ne possédant pas la formation et la qualification octroyées par ces deux types de certificats ne pourront en aucun cas réaliser des travaux de manipulation et d'application de produits phytosanitaires.



Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI)

La manipulation des produits phytosanitaires peut donner lieu à de la poussière et des vapeurs car ces produits contiennent des solvants organiques volatiles et

diverses substances toxiques (par exemple, du chlore). Pendant l'application, les équipements de protection individuelle indiqués par le tableau suivant doivent être utilisés.

PARTIE DU CORPS À PROTÉGER	VÊTEMENTS OU ÉQUIPEMENT DE PROTECTION
Tête	▶ Chapeau, bonnet ou casquette
Visage et yeux	▶ Lunettes de protection et écrans faciaux
Bras, torse et jambes	▶ Tenue de protection type "bleus" et tabliers
Mains	▶ Gants
Pieds	▶ Bottes montantes
Voies respiratoires	▶ Masques ou masques de protection respiratoire

Tableau 2

Gants de protection

► Les gants à utiliser doivent être fabriqués en NITRILE ou en NÉOPRÈNE qui sont ceux qui protègent mieux des produits phytosanitaires.

NON



OUI





Vêtements de protection

Les vêtements une pièce sont préférables aux tenues “partielles”, type pantalons, salopettes...



NON

OUI

► Le matériau de fabrication de la tenue sera déterminé par les conditions climatiques et les conditions techniques de l'application du traitement.

► Pour des températures moyennes et élevées, utiliser des vêtements permettant un certain niveau de transpiration (meilleur confort et travail plus aisé), et légèrement imperméables pour que les liquides ne pénètrent pas. Les tenues en coton doivent être lavées après chaque usage.

► Les conditions atmosphériques extrêmes (températures élevées ou basses et vents forts) doivent être évitées pour un plus grand confort des vêtements. Il est conseillé de travailler avec la fraîcheur (en fonction de la saison), soit pour nos latitudes, de l'aube jusqu'à 9-10 heures du matin et de reprendre le travail l'après-midi après les heures de plus forte chaleur.

► Pour des températures basses (traitement au début de la matinée), il est préférable d'utiliser des vêtements imperméables empêchant le produit de pénétrer à travers le tissu vers la peau.

► Pour une protection intégrale, il est préférable d'utiliser des vêtements une pièce, de type bleu, au lieu de vêtements de protection partielle, type veste, pantalons, jambières...

► Ces vêtements doivent être portés serrés dans les zones de contact avec les bottes, le col et les poignets.



Bottes

NON



OUI

► Elles doivent être fermées, en caoutchouc, et doivent couvrir les mollets. Elles ne doivent pas être fourrées en tissu à l'intérieur. Elles doivent bien tenir le pied et la jambe et doivent être portées avec le pantalon par-dessus pour éviter que le liquide du produit phytosanitaire ne puisse entrer en contact avec la peau.

**Lunettes et/ou
écrans faciaux**

► Leur fonction est de protéger le visage et les yeux des projections de pesticides ou des émanations de vapeurs ou de gaz.

NON



OUI

► Les lunettes doivent être parfaitement ajustées au visage pour éviter l'entrée de produits contaminants, aussi bien par les côtés que par le haut et le bas, et doivent posséder des orifices permettant une bonne ventilation pour éviter la formation de buée.





Masques de protection respiratoire

Leur fonction est d'éviter que le travailleur ou la travailleuse ne respire l'air pollué par le produit phytosanitaire.

NON



OUI

► Ils sont composés par deux parties fondamentales: le filtre, qui est l'élément qui nettoie l'air respiré, et le corps du masque fabriqué de divers matériaux et formes.

► **Le masque doit être parfaitement ajusté au visage et être confortable ; le masque doit avoir des brides ajustables et des sangles de type « nuque », être le plus léger possible et permettre un grand champ de vision.**

► **Les filtres seront différents en fonction des agents chimiques dont ils doivent protéger. Le code numérique et les bandes en couleur imprimées sur la cartouche du filtre permet de les identifier et de les différencier aisément. Pour les produits phytosanitaires, un filtre mixte, de type A 2P2, bandes blanches et marron, est généralement recommandé.**





fumar. En caso de contacto con los ojos, l
agua y acúdase a un médico. En caso de
Información Toxicológica, Tf: 91 562 04 20



IRRITANTE



PELIGROSO PARA
EL MEDIO AMBIENTE

RA



► Mais, vu le grand nombre de produits et de conditions d'application, il est recommandé de suivre au cas par cas les instructions offertes par les indications en matière de sécurité du produit à appliquer.

Conditionnement et/ou étiquetage

► Consulter l'étiquette de l'emballage et la fiche technique de sécurité pour savoir la dose, les risques, les mesures préventives, la protection personnelle, la compatibilité avec d'autres produits, etc. Le respect de ces indications est une garantie d'efficacité et de sécurité de l'utilisation du produit.

► Les produits phytosanitaires doivent être stockés et transportés dans leur emballage original, hermétiquement fermé et dûment étiqueté.

NON



OUI

► Ils devront également rester dans leur emballage original pendant la période de manipulation ; il faudra refuser d'utiliser un quelconque produit conditionné dans un emballage non original, sans étiquettes ou défectueux, en mauvais état, etc.





Transport des produits
phytosanitaires

► Il est interdit de transporter des produits phytosanitaires avec des aliments d'animaux, des aliments et des animaux.

Mélange et préparation de la bouillie de traitement

► Les mélanges de pesticides ne devront jamais être réalisés dans des lieux ou des plateformes instables pouvant provoquer un déversement et/ou des éclaboussures.

► Pendant le transport des produits phytosanitaires du magasin ou du point d'achat à la propriété, le/la conducteur/trice et les passagers/ères devront être séparés de la charge.

► Utiliser des pelles avec un manche le plus long possible pour éviter tout contact avec le produit comme par exemple, mettre la main dans des sacs ou des poches contenant des pesticides en poudre.

► Ne pas employer les mains ou les bras pour préparer et/ou agiter le mélange de la bouillie de traitement.

NON



OUI

► Utiliser des récipients (seaux ou bidons) et des doseurs gradués, des entonnnoirs, des filtres afin d'obtenir le dosage correct et d'éviter tout déversement ou éclaboussures.





► Il est préférable d'utiliser des formulations représentant moins de danger pour la santé : granulés dispersibles dans l'eau, granules solubles, tablettes effervescentes, capsules, microcapsules, etc.

Application de produits phytosanitaires

Utiliser un matériel d'application en parfait état. Ne jamais réaliser une application avec des équipements détériorés ou mal réglés. En ce sens, il faudra :

► Ne jamais aspirer des tuyaux ou des caoutchoucs contenant un pesticide pour le transvaser d'un récipient dans un autre, car le risque d'ingestion accidentelle est trop important.

► S'assurer du parfait état des buses d'application et de la sulfateuse pour éviter toute fuite de la bouillie pouvant imprégner les vêtements, voire même la peau du/ de la travailleur/euse.

► Réviser minutieusement l'équipement d'application, avant et après le traitement: imperméabilité, bon fonctionnement, étanchéité des joints, bouchons, buses, etc. pour éviter toute fuite du produit. Remplacer tout élément ou pièce détériorés.

NON



OUI





► En cas d'utilisation d'une sulfateuse à dos, protéger le dos par un vêtement imperméable à porter entre la pompe et le dos pour éviter que la bouillie se déverse et n'imprègne la tenue de travail.

NON



OUI

► Dans le cas où les buses des équipements d'application se boucheraient, ne pas souffler pour les déboucher. Les remplacer par d'autres et nettoyer les buses qui ont été ôtées à l'eau pressurisée ou à l'air comprimé.

NON



OUI



► Les travaux d'application de produits phytosanitaires doivent être réalisés avec une autre personne. Ne jamais réaliser le traitement tout seul.





► Lors de la réalisation du traitement, pulvériser le produit dans la direction du vent. Si jamais le produit est appliqué en sens contraire, l'applicateur qui se retrouvera en contact avec le champ d'application, finira par le respirer et par s'en imprégner.

► Éviter de manger, de boire ou de fumer lors de la manipulation de pesticides.



► Se laver les mains à la fin du travail.

▶ **À la fin du traitement, il faudra se doucher et se changer, si possible, sur les lieux avant de rentrer du travail. Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.**

▶ **À la fin de la campagne de traitements, nettoyer les équipements de travail. Ne pas oublier de porter les équipements de protection individuelle lors de leur nettoyage.**

▶ **Les équipements de protection individuelle doivent être convenablement nettoyés.**

L'EMPLOI DU TRACTEUR AGRICOLE ET SES RISQUES



Le tracteur est devenu au cours des dernières décennies l'acteur principal de la culture de l'olivier car présent dans la plupart des tâches.

Il est également le principal agent impliqué dans les accidents de travail, notamment les plus graves.

Les risques et les dangers sont des plus divers comme, par exemple, renversement du tracteur, chutes, chocs, coups et percussions, coincements avec les prises de force, etc.

Les mesures préventives qui doivent généralement être adoptées sont les suivantes :

Coincements et écrasements

► **Pendant les opérations d'attelage et de dételage du matériel agricole, il faut s'assurer que personne ne se trouve derrière le tracteur et rapprocher ce dernier très lentement du matériel ou de la remorque.**





► **Faire bien attention aux mouvements de rotation des prises de force et des axes de transmission. Ces systèmes doivent être protégés à tout moment. En cas de détérioration, ils doivent être immédiatement remplacés.**

NON

OUI



▶ Lors de la manipulation des prises de force, ne pas porter des vêtements larges et/ou les cheveux lâchés, des bracelets, des bagues, des pendentifs, etc.

Chutes et coups

▶ Le tracteur doit disposer d'échelles, d'étriers, de poignées et de points de prise adéquats.

▶ Les marches doivent être en bonnes conditions, c'est-à-dire sans boue et sèches.

▶ Il sera interdit de monter et de descendre du tracteur en marche.





► **Ne pas sauter du tracteur.**
Éviter de transporter des personnes si le tracteur n'est pas aménagé pour cela : la plupart des tracteurs sont conçus pour un passager et le conducteur ou la conductrice.

NON



OUI

► **Signaler acoustiquement tous mouvements ou manœuvres avec le tracteur.**

► Lors de la mise en marche du tracteur, s'assurer que personne ne se trouve dans la zone d'influence de la machine, y compris dans les angles morts.

NON



OUI





Autres mesures préventives

► Porter un extincteur adapté aux matériaux transportés. Veiller à son parfait état.

NON

OUI

► Protéger les tuyaux d'échappement du tracteur par des plaques dissipatrices de chaleur pour éviter de se brûler par contact involontaire avec ces derniers.



